

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Du Centre Communal d'Action Sociale



Collectivité de plus de 3.500 habitants

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités et CCAS dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de la fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil d'Administration du CCAS de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectés dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes d'investissement lourds. C'est l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'examiner l'évolution du budget du CCAS en recettes et en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement du CCAS et de sa stratégie financière et fiscale.

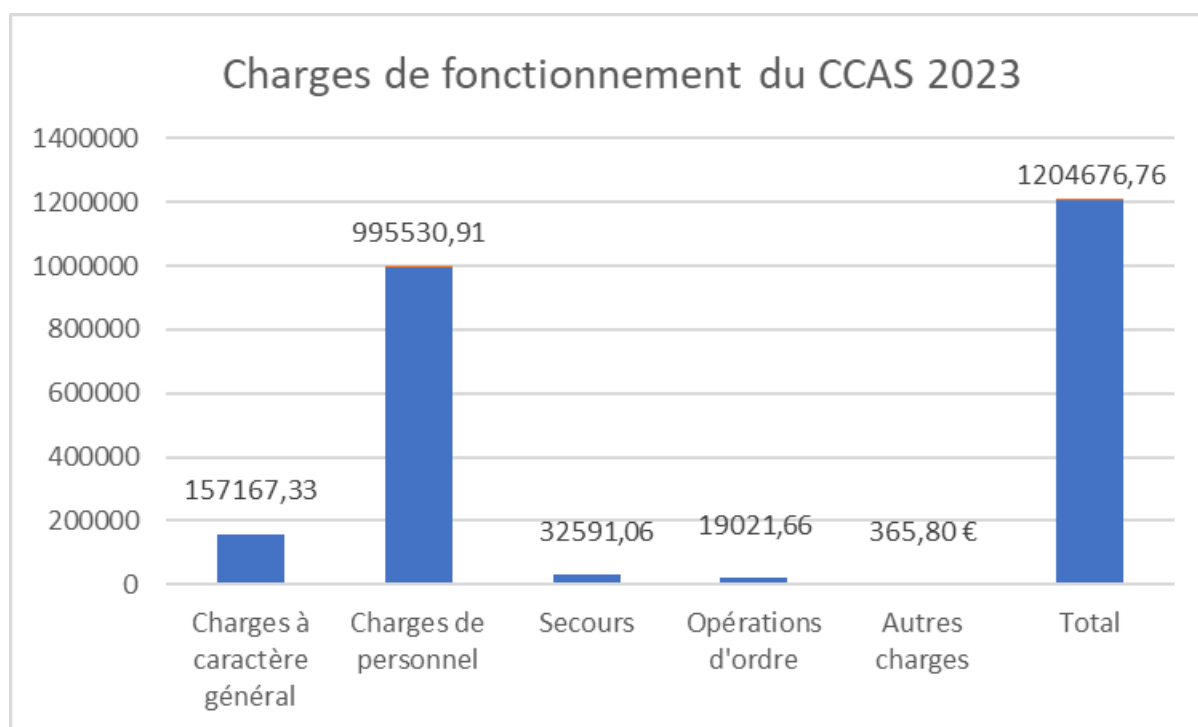
Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations des usagers, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2023, ainsi que la situation financière locale.

SITUATION FINANCIERE DU CCAS

En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 204 676,76 euros pour des recettes de fonctionnement de 1 122 957,63 euros.

La répartition des dépenses de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

Charges à caractère général	157 167,33 €	13,05 %
Charges de personnel	995 530,91 €	82,64 %
Secours	32 591,06 €	2,71 %
Opérations d'ordre	19 021,66 €	1,58 %
Autres charges	365,80 €	0,03 %
Total	1 204 676,76 €	100 %



Concernant le chapitre 012, qui concerne la masse salariale, nous constatons entre 2022 et 2023, une augmentation de 14 662,56 € soit un peu plus de 1,49 %.

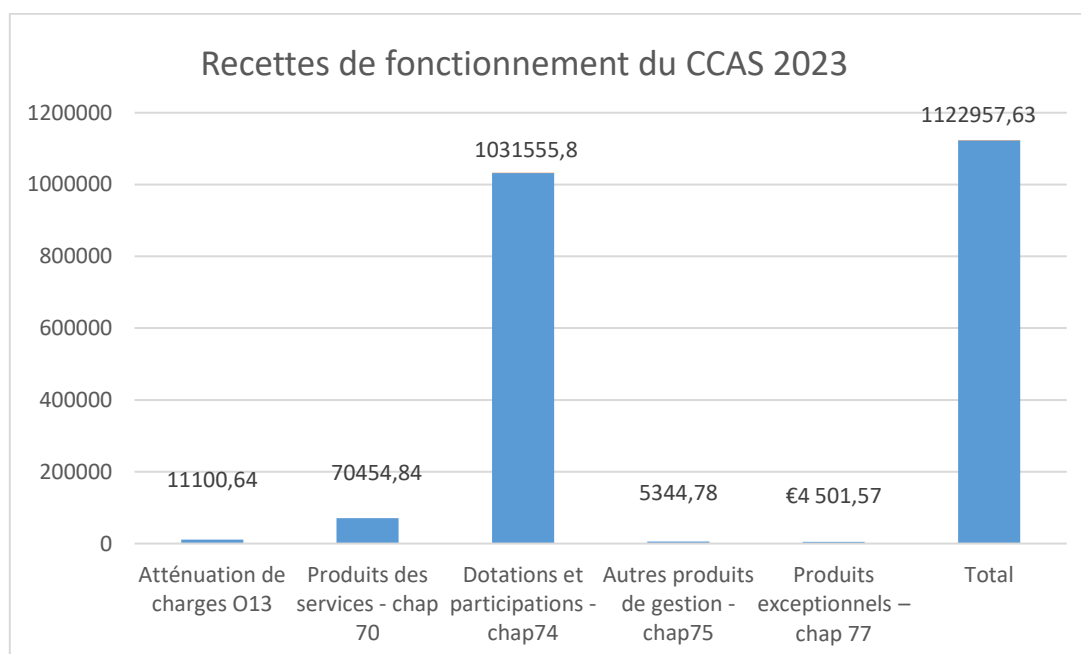
En effet, l'année 2023 a été marquée par la revalorisation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet de 1,5 %. Le SMIC a également augmenté de 2,22 % en mai 2023 pour tenir compte de la hausse de l'inflation.

Il faut également tenir compte de l'impact issu du déroulement de carrières des agents, et de la revalorisation et rémunérations des agents de catégories C en début de carrière.

Concernant le chapitre 011, l'augmentation de 27 371,22 € s'explique par l'inflation notamment pour l'alimentation (11 000,00 €). De plus, plusieurs formations ont été prises en charge notamment les BAFA, le DEJEPS, le CAFERUIS.

- La répartition des recettes de fonctionnement s'établit de la manière suivante :

Atténuation de charges O13	11 100,64 €	0,99 %
Produits des services - chap 70	70 454,84 €	6,27 %
Dotations et participations - chap74	1 031 555,80 €	91,86 %
Autres produits de gestion - chap75	5 344,78 €	0,48 %
Produits exceptionnels – chap 77	4 501,57 €	0,40 %
Total	1 122 957,63 €	100 %

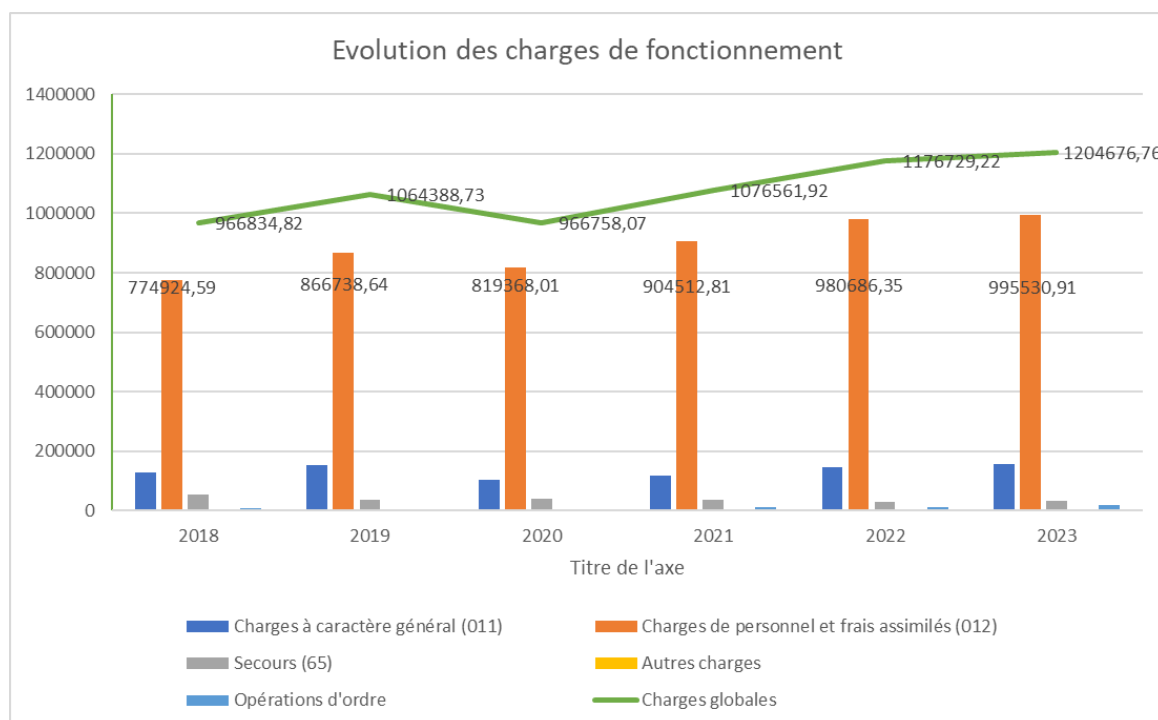


Concernant les recettes, les dotations et les subventions représentent 91 % du budget global. Ce sont des ressources qui proviennent de la C.A.F. du Nord, du Département et surtout de la ville de Dechy avec sa subvention.

Evolution du budget du CCAS de 2018 à 2023.

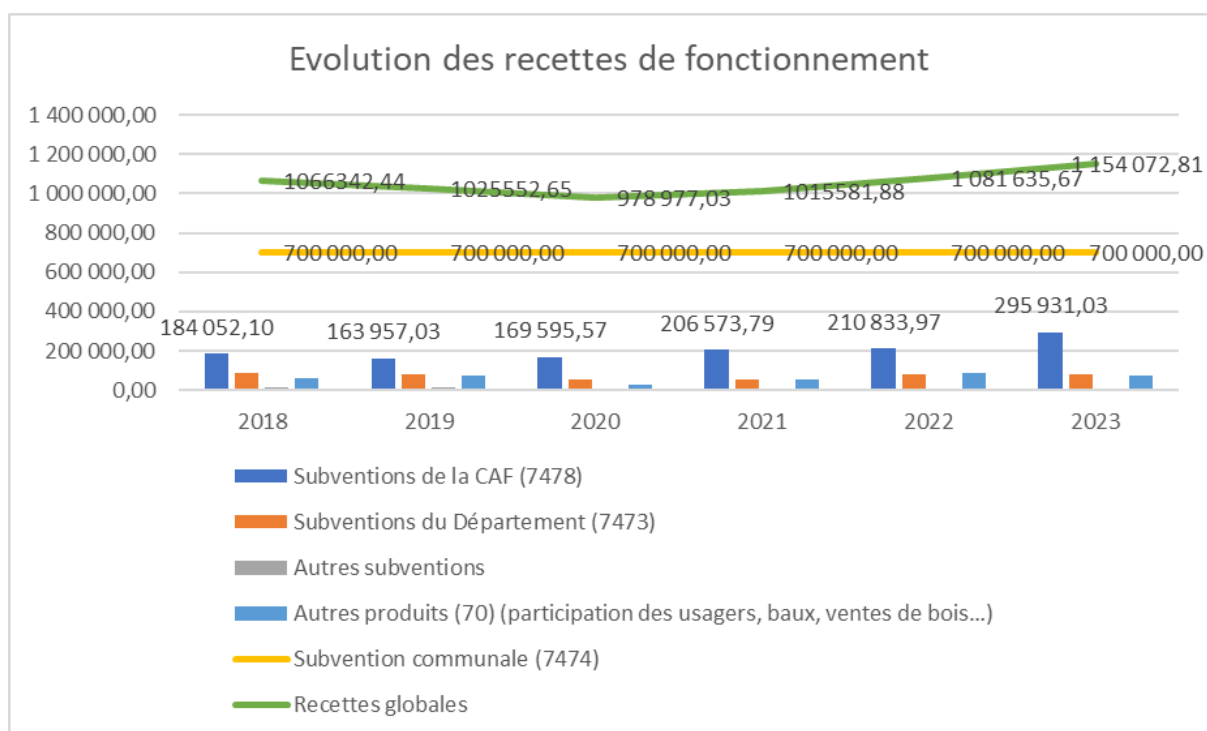
Charges de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	128 539,06	153 623,16	102 429,47	119 679,03	147 050,25	157 167,33
Charges de personnel et frais assimilés (012)	774 924,59	866 738,64	819 368,01	904 512,81	980 686,35	995 530,91
Secours (65)	5 560,50	3 707,91	4 010,28	35 481,58	29 304,10	32 591,06
Autres charges	0	3 652,46	352,24	5 171,79	6 684,51	365,80
Opérations d'ordre	7 764,67	3 295,31	4 505,57	11 716,71	12 822,01	19 021,66
Charges globales	966 834,82	1 064 388,73	966 758,07	1 076 561,92	1 176 729,22	1 204 676,76



Recettes de fonctionnement

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subventions de la CAF (7478)	184 052,10	163 957,03	169 595,57	206 573,79	210 833,97	295 931,03
Subventions du Département (7473)	86 734,83	82 052,00	57 477,00	57 344,00	84 087,73	82 343,94
Autres subventions	17 859,44	17 859,44	9 596,38	/	/	/
Subvention communale (7474)	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
Autres produits (70 - 706+70878) (participation des usagers, baux, ventes de bois...) 75 (752)	63 973,82	76 667,47	28 985,31	51 664,09	86 713,97	75 797,84
Recettes globales	1 066 342,44	1 025 552,65	978 977,03	1 015 581,88	1 081 635,67	1 154 072,81



Structure des effectifs

	Au 1er janvier 2023			
	Hommes	Femmes	Total	ETP
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	3	12	15	13,55
Agents contractuels permanents	1	1	2	1,57

Le personnel du CCAS est constitué de 17 agents (dont 15 titulaires de la Fonction Publique), réparti de la manière suivante : 3 hommes et 12 femmes. L'ensemble représente 15,12 équivalents temps plein. L'équipe est stable depuis plusieurs années.

L'effort de formation est un point positif que nous pouvons constater au CCAS, en effet, en 2023 un agent a terminé sa formation CAFERUIS, un autre a terminé sa formation DEJEPS et un troisième a démarré une formation DEJEPS.

1. Maintenir les activités déjà mises en place

Le budget du centre socio-culturel est constitué de plusieurs pôles d'activités qu'il faut continuer de développer :

- Le pilotage du centre, cofinancé par la CAF (direction, secrétariat/accueil et comptabilité) ;
- Le secteur petite enfance/enfance, financé dans le cadre de la CTG (convention territoriale globale) et des ALSH par la CAF ;
- Le secteur jeunesse avec un financement du Conseil Départemental dans son pilotage et de la CAF via les ALSH ;
- Le secteur « adultes/Familles/Séniors » qui a un financement spécifique dans le cadre du projet social par la CAF. Dans ce contexte, les aînés de la commune continueront de bénéficier du portage des repas à domicile selon les situations d'isolement. Le portage des repas à domicile permet aux séniors d'avoir un repas journalier (sauf le week-end) et cela permet également de créer des liens avec des séniors isolés.
- L'Action renforcée sur la parentalité ;
- Le partenariat avec DEFI PLIE pour le financement du permis de conduire ;
- Le référent RSA, dont le poste est financé en partie par le Conseil Départemental.

2. Renforcement de l'action envers le public en grande difficulté

- **Accompagnement des personnes âgées** : un travail est toujours réalisé sur les problématiques repérées au niveau de la mobilité des séniors et de lutte contre l'isolement. Les aînés inscrits sur le registre des personnes vulnérables, sont appelés et visités régulièrement. Par ailleurs, une livraison de repas à domicile a été mise en place depuis le début du confinement, en faveur des personnes malades ou isolées et perdure. Réponse est faite à certains appels à projets « Autonomie/vieillesse » pour percevoir des fonds du Département et autres organismes, pour mener à bien nos actions.

- **Les actions intergénérationnelles** : Ces actions permettent de favoriser le lien, les échanges, le savoir-faire et la solidarité entre les générations et de mettre en lien l'enfance, la jeunesse et les séniors. Cette dynamique est permanente au sein du Centre Socio-Culturel. Par l'expérience du contact prolongé des générations entre elles, elle fait changer le regard des uns sur les autres.
- **Accompagnement des familles** à travers des projets interfamiliaux, des cinés-débats, des sorties familiales, des ateliers parents/Enfants, des rencontres Thé/parents.... Il s'agit là de favoriser le vivre-ensemble, l'échange d'expérience et de développer des soirées ludiques et festives.
- **Accompagnement des départs en vacances** : Le dispositif BSV (Bourse Solidarité Vacances) !! permet aux familles accompagnées de bénéficier de tarifs avantageux sur des séjours. L'organisation du séjour, la réservation, les transports pour s'y rendre, la mobilité sur le lieu de vacances, le budget nécessaire au séjour est travaillé avec la référente familles du Centre Socio-Culturel.
Cet accompagnement doit permettre aux familles de passer du temps de qualité ensemble. La plupart d'entre elles ne pourraient pas partir en vacances sans cela.
- **Aide d'urgence** : les techniciennes du service social instruisent les dossiers de demande d'urgence. Selon les revenus, la composition de leur famille, les dechynois en difficultés bénéficient de bons alimentaires EDENRED, ou de la gratuité des tickets de cantine pour leurs enfants scolarisés à DECHY. Ils sont également dirigés vers les associations caritatives (Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur et l'épicerie solidaire Episol). Des ateliers budgétaires et accompagnement sont également proposés aux personnes, par le biais de cette dernière association. Un atelier « économie d'énergie » sera éventuellement remis en place par les techniciens du CCAS et du centre socio-culturel et mené par un intervenant d'EDF. Il permet à chacun d'être acteur de ses consommations, de cibler les bons gestes et astuces pour réduire son budget énergie, de poser des questions.

La baisse au niveau des bons EDENRED se poursuit. En effet, certaines personnes bénéficient de la retraite, d'autres ont quitté la ville ou ont trouvé un emploi ou une formation. D'autres aides existent également : aide exceptionnelle pour funérailles, F.S.L. (fonds de solidarité logement) pour aider à payer les factures de gaz, électricité, eau, selon le barème Départemental. En fin d'année, un colis de Noël, un sachet de friandises, sont distribués aux familles bénéficiaires. Cette année, un goûter a pu être organisé par les techniciens du CCAS et du centre socio-culturel. A cette occasion, un nouveau spectacle leur a été présenté par les résidents de l'AFEJI de DECHY.

Aide pour démarches administratives sur internet : un agent du centre socio-culturel aide les personnes dans leurs démarches : création d'adresse mail, compte Améli, compte C.A.F, demande de logement, de carte d'identité, suivi de dossier de retraite, etc... sur rendez-vous.

- **Accompagnement professionnel des jeunes** : un partenariat a été mis en place avec le TOUR EMPLOI afin de renforcer l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, en étroite collaboration avec le référent projet jeunesse. A ce jour, ce partenariat est très apprécié tant par les jeunes que par les professionnels.

Dans la même dynamique, un important travail est développé avec Défi-Plie.

Il a pris la forme d'un forum de l'insertion en 2023, destiné à lever les freins à l'emploi. Il s'agit aujourd'hui de travailler à la suite et à soutenir chacun des participants, en fonction de sa problématique.

3. Les nouveaux projets

- **Rénovation des locaux du Centre Socio-Culturel** : Une réhabilitation de la structure est envisagée avec la CAF et la mairie. Cette réhabilitation concerne tout autant le bâtiment que le mobilier. A cette fin, un dossier de demande de subvention devrait être déposé durant l'année 2024. Les travaux de menuiseries et d'électricité devraient débuter cette année.
- **Mise en place d'une semaine de la petite enfance** : La semaine de la Petite Enfance est un événement qui devra rassembler tous les acteurs de la petite enfance du territoire. Il s'agit de mettre en lumière les enjeux fondamentaux du développement et de l'éveil des enfants âgés de 0 à 6 ans. C'est un moment empreint d'humanité, de partage et d'émotion, spécialement conçu pour les tout-petits.
- **Collaboration avec la C.A.F. quant à la mise en place d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents** : Un L.A.E.P. est un lieu « ouvert », un espace convivial de jeux et d'échange, qui accueille de manière libre et sans inscription des jeunes de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, ...) pour un temps déterminé.